



# HANDBALL

## Règlement universitaire

### Dispositions particulières

### Saison 2024-2025

## Composition de la commission mixte nationale

### Membres FF Handball

**Pascale JEANNIN** (VP « Pôle éducation et développement des « Handballs »)

**Jérôme BRIOIS** (Conseiller Technique National - Adjoint au DTN Pôle Arbitrage - PPF)

**Farid MEDJOUB** (Référént Arbitrage)

**Joëlle DEMOUGE** (CTS - Beach Handball)

### Membres FF Sport U

**Alexis BRIANCEAU** (Université de Bordeaux - Beach Handball)

**Nicolas MARTIN** (SKEMA Lille)

**Isabelle ESCOFFIER** (Université de Tours) - Suppléante

**Philippe GRANGET** (Université de Rouen) - Suppléant

**Xavier BAGUELIN** (directeur national adjoint)

### Invités

**Clémence CASTET** (collaboratrice LNASU) référente nationale HB

**Florian GOURLAOUEN** et **Yannick KINOO** ENU Hommes

**Grégory CAPELLE** et **Noémie PELLIZZON** ENU Femmes

## Dates des championnats

Championnat de France	Dates (Lieu)	Envoi des résultats	Envoi des candidatures d'arbitres
CFU	10 au 12 juin 2025 Le Havre (Normandie)	Retours qualifiés 17 avril 2025 à 12h00	10 mai 2025 à 12h00
CFE	25 au 27 mars 2025 à Dijon (Bourgogne Franche Comté)	27 février 2025 à 12h00	7 mars 2025 à 12h00
Beach Handball	Semaine du 12 mai 2025 à Châteauroux ?)	Engagements avant le 17 avril 2025 à 12h	24 avril 2025 à 12h00

## CHAMPIONNAT DE FRANCE NATIONAL 1 et 2

### CFU - 2024-2025 :

Système de répartition des quotas :

- Le territoire national est reparti en 5 inter-ligues (ex-conférences) déterminées à partir des équipes engagées au **6 novembre 2024**. Cette répartition prendra en compte le nombre et le niveau des équipes ainsi que la proximité géographique :
  - **Ile de France** : Paris / Créteil / Versailles
  - **Nord-Est** : Hauts de France / Grand Est / Bourgogne Franche Comté
  - **Centre-Ouest** : Pays de la Loire / Bretagne / Centre Val de Loire / Normandie
  - **Sud-Est** : Auvergne Rhône Alpes / Provence Alpes Côte d'Azur / Corse
  - **Sud-Ouest** : Nouvelle Aquitaine / Occitanie
- Chaque inter-ligues se voit attribuer un quota dans chaque filière (N1M ; N1F, N2M et N2F). Elles devront respecter le classement des phases qualificatives pour l'affectation dans les niveaux N1 et N2.
- Deux quotas supplémentaires maximum (sur l'ensemble des 4 filières) sont réservés au **site de Ligue organisateur** (exception parisienne) qui a jusqu'au **lundi 4 novembre 2024** pour les annoncer. Les équipes désignées doivent impérativement participer au minimum à un tour qualificatif.
- Les quotas restants seront reversés aux inter-ligues auxquelles appartiennent les mieux classés de la saison n-1 dans les filières restantes, hors site de Ligue organisateur.
- Possibilité de modification des collectifs lorsque la qualification aux phases finales du championnat de France est acquise.
- *En cas de difficulté à organiser vos phases qualificatives la CMN peut vous accompagner. Nous recommandons l'organisation avec des plateaux compétitifs.*

• **1 - DATE ET LIEU DU CHAMPIONNAT DE FRANCE N1 ET N2**

**10 au 12 juin 2025  
LE HAVRE (NORMANDIE)**

**2 - FORMULE SPORTIVE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE**

- 2 poules de 3 équipes (3 matchs en 2x20')
- Le 1<sup>er</sup> de chaque poule est qualifié en ½ finale
- Matchs croisés 2<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> poules inversées.
- Match des perdants pour les places 5 et 6 (1 match 2x20')
- ½ finales (2 matchs 2x20')
- Finales pour les places de 1 à 4 (2 matchs 2x30')

**Répartition des quotas par inter-ligues :**

QUOTAS		Inter-ligues IDF	Inter-ligues Nord-Est	Inter-ligues Centre-Ouest	Inter-ligues Sud-Est	Inter-ligues Sud-Ouest
CFU 1	Filles	1	1	1	1	1
	Garçons	1	1	1	1	1
CFU 2	Filles	1	1	1	1	1
	Garçons	1	1	1	1	1

Les quotas restants seront reversés aux inter-ligues auxquelles appartiennent les mieux classés de la saison n-1 dans les filières restantes, hors site de Ligue organisateur.

Cette attribution s'effectuera en fonction de la destination (CFU 1/CFU 2, F/H) des 2 quotas octroyés au site de Ligue organisateur.

Les quotas définitifs seront publiés le **jeudi 14 novembre 2024**.

\* quota site de ligue organisateur

\*\* quota grâce au champion N-1

### 3 - DATE LIMITE DE RETOUR À LA NATIONALE DES RÉSULTATS DES INTER-LIGUES

**17 avril 2025**  
**Inscriptions via sport-u-licences**

### 4 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Chaque championnat féminin et masculin des **5 inter-ligues** doit permettre de qualifier l'équipe classée première pour le CFU N1 et l'équipe classée 2<sup>ème</sup> pour le CFU N2.

**Dans chaque inter-ligues, les directeurs régionaux se coordonneront pour organiser les qualifications et remonter à la direction nationale les modalités de leur championnat au plus tard le 3 avril 2025.**

**Attention ! Aucune licence extérieure autorisée, une licence individuelle autorisée par équipe.**

## CHAMPIONNAT DE FRANCE DES ÉCOLES

### CFE 2024-2025 :

Système de répartition des quotas :

- Le territoire national est reparti en 5 inter-ligues (ex-conférences) déterminées à partir des équipes engagées au **6 novembre 2024**. Cette répartition prendra en compte le nombre et le niveau des équipes ainsi que la proximité géographique :
  - **Ile de France** : Paris / Versailles / Créteil
  - **Nord-Est** : Hauts de France / Grand Est / Bourgogne Franche Comté
  - **Centre-Ouest** : Pays de la Loire / Bretagne / Centre Val de Loire / Normandie
  - **Sud-Est** : Auvergne Rhône Alpes / Provence Alpes Côte d'Azur / Corse
  - **Sud-Ouest** : Nouvelle Aquitaine / Occitanie
- Chaque inter-ligues se voit attribuer un quota dans chaque filière (N1M ; N1F, N2M et N2F). Elles devront respecter le classement des phases qualificatives pour l'affectation dans les niveaux N1 et N2.
- Deux quotas supplémentaires maximum (sur l'ensemble des 4 filières) sont réservés au **site de Ligue organisateur** (exception parisienne) qui a jusqu'au **lundi 4 novembre 2024** pour les annoncer. Les équipes désignées doivent impérativement participer au minimum à un tour qualificatif.
- Les quotas restants seront reversés aux inter-ligues auxquelles appartiennent les mieux classés de la saison n-1 dans les filières restantes, hors site de Ligue organisateur.
- Possibilité de modification des collectifs lorsque la qualification aux phases finales du championnat de France est acquise.
- *En cas de difficulté à organiser vos phases qualificatives la CMN peut vous accompagner. Nous recommandons l'organisation avec des plateaux compétitifs.*

## 1 - DATE ET LIEU DU CHAMPIONNAT DE FRANCE ECOLES

**25 au 27 mars 2025 à DIJON (Bourgogne Franche-Comté)**

## 2 - FORMULE SPORTIVE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

- 2 poules de 3 équipes (3 matchs en 2x20')
- Le 1<sup>er</sup> de chaque poule est qualifié en ½ finale
- Matchs croisés 2<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> poules inversées.
- Match des perdants pour les places 5 et 6 (1 match 2x20')
- ½ finales (2 matchs 2x20')
- Finales pour les places de 1 à 4 (2 matchs 2x30')

### Répartition des quotas par inter-ligues :

QUOTAS		Inter-ligues IDF	Inter-ligues Nord-Est	Inter-ligues Centre-Ouest	Inter-ligues Sud-Est	Inter-ligues Sud-Ouest
CFE 1	Filles	1	1	1	1	1
	Garçons	1	1	1	1	1
CFE 2	Filles	1	1	1	1	1
	Garçons	1	1	1	1	1

Les quotas restants seront reversés aux inter-ligues auxquelles appartiennent les mieux classés de la saison n-1 dans les filières restantes, hors site de Ligue organisateur.

Cette attribution s'effectuera en fonction de la destination (CFE 1/CFE 2, F/H) des 2 quotas octroyés au site de Ligue organisateur.

Les quotas définitifs seront publiés le **jeudi 14 novembre 2024**.

\* quota site de ligue organisateur

\*\* Quota grâce au champion N-1

### 3 - DATE LIMITE DE RETOUR À LA NATIONALE DES RÉSULTATS DES INTER-LIGUES

**27 février 2025**  
**Inscriptions via sport-u-licences**

### 4 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Chaque championnat féminin et masculin des **5 inter-ligues** doit permettre de qualifier l'équipe classée première pour le CFE N1 et l'équipe classée 2<sup>ème</sup> pour le CFE N2.

**Dans chaque inter-ligues, les directeurs régionaux se coordonneront pour organiser les qualifications et remonter à la direction nationale les modalités de leur championnat.**

**Attention ! Aucune licence individuelle ni extérieure n'est autorisée en CFE.**

## CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE DES IUT

Après des années de fonctionnement distinct, un rapprochement entre la FFSU et l'ADIUT abouti à la mise en place d'un seul évènement permettant de mutualiser les forces vives.

Cet évènement se déroulera à **Bourges (Centre Val de Loire) le 20 mars 2025.**

Un système de pré-engagement est mis en place pour les équipes souhaitant participer à la Coupe de France des IUT.

Toutes les informations sont disponibles dans une disposition particulière spécifique [👉 https://sport-u.com/sports-ind/cdf-des-iut/](https://sport-u.com/sports-ind/cdf-des-iut/)

	DATE ET LIEU	PRE-ENGAGEMENT	DIFFUSION DES QUALIFIEES	CONFIRMATION D'ENGAGEMENT
CFU DES IUT	<b>20 mars 2025</b> Troyes (Grand-Est)	<b>22 novembre 2024</b>	<b>02 décembre 2024</b>	

## CHAMPIONNATS PROMOTIONNELS

Dans le but de proposer une pratique alternative, les ligues du Sport U sont invitées à développer des formules tournois ou plateaux dans des activités du type Beach-Hand, Hand à 4, Hand Fauteuil et Hand ensemble. Ce niveau de compétition ne débouche pas sur une phase nationale mais peut si les effectifs le justifient, conduire à une phase qualificative de site académique souple et adaptée à des finales d'inter-ligues.

**Un Open Hand à 4 pourrait-être organisé, en 2025, à la maison du Handball.**

## L'ARBITRAGE

### 1 - PRINCIPES GENERAUX POUR NATIONAL 1, NATIONAL 2, CFE 1 ET CFE 2

- Le référent arbitrage de la CMN doit contacter les ligues afin d'identifier les binômes d'arbitres susceptibles d'officier lors des championnats universitaires. Il est demandé à chaque site de Ligue du Sport U de privilégier les étudiants licenciés en formation CUA3 et d'informer la Direction Nationale de la présence d'étudiant.es - arbitres (Binômes) susceptibles de participer aux CFE ou CFU.
- Les fiches de candidatures d'arbitres, licenciés à la FF sport U doivent **impérativement** être envoyées à la Direction Nationales. Elles sont disponibles sur la page handball de la FF Sport U : <https://sport-u.com/competitions-nationales/sports-co/handball/>
- Une prise en charge est prévue par la ligue du Sport U organisatrice pour l'hébergement et la restauration. **Le déplacement reste à la charge de l'AS, du site de ligue ou inter-ligue d'appartenance.** Le remboursement s'effectue sur la base de la réglementation FFSU (*toute dérogation doit-être préalablement acceptée par la direction nationale*).

#### Niveaux requis :

- N1 et N2 : niveau national universitaire (CUA3 en formation) ou juges fédéraux FFHB ou T1/N

- CFE : niveau régional universitaire (CUA2 - CUA3 en formation) ou juges fédéraux ou T1/N Fédération Française de Handball

**Validation des candidatures par le responsable arbitrage de la CMN.**

## 2 - DATE LIMITE DE RETOUR À LA NATIONALE DES CANDIDATURES D'ARBITRES

**7 mars 2025 pour le CFE**  
**10 mai 2025 pour le CFU**  
**Contact : [nguerin@sport-u.com](mailto:nguerin@sport-u.com)**

## 3 - FORMATION D'ARBITRAGE

### CUA1 et CUA2

Toutes les Ligues du Sport U sont invitées à poursuivre leurs actions de formation d'arbitres universitaires, de niveau CUA1 et CUA2. Elles doivent faire parvenir à la direction nationale les arbitres licenciés susceptibles d'officier lors du/des championnats ([nguerin@sport-u.com](mailto:nguerin@sport-u.com)). Les frais de déplacements sont pris en charge par la ligue d'appartenance des arbitres désignés.

Les accompagnateurs délégués sont pris en charge par la ligue organisatrice (4 personnes).

### CUA3

Les formations CUA3 sont organisées à l'occasion des championnats de France et peuvent faire l'objet d'équivalences FFHandball.

Modalités de prise en charge CUA3 :

- **Déplacement** : La FF Sport U versera sur demande de La Ligue régionale du Sport U d'appartenance du licencié, une indemnisation à hauteur du tarif SNCF (2e classe) dans le cas des déplacements hors académie.
- **Restauration et Hébergement** : les frais de restauration et hébergement des stagiaires CUA3 seront pris en charge par le site de la Ligue Régionale du Sport U organisatrice du championnat.

Toutes les formations devront poursuivre le processus de la campagne de formations réalisée par la FFSU.

## RÈGLES DE NON-CUMUL ENTRE ÉQUIPES D'UNE MÊME AS ENGAGÉES EN N1 ET EN N2

**Rappel des modalités de participation (règle générale des sports collectifs : art. 2.3 du guide sportif) :** lorsqu'une AS présente plusieurs équipes, chaque équipe est réputée distincte.

- Possibilité de modification des collectifs lors des changements de phase
- **Les étudiant.es licenciés dans une école et une université ne peuvent pas participer au CFU et au CFE la même année universitaire : il est impératif de choisir.**

A l'issue des championnats qualificatifs, les ligues du Sport U organisatrices communiqueront à la Direction Nationale FF Sport U les feuilles de matchs des équipes concernées.

## RÈGLEMENTS SPORTIFS SPÉCIFIQUES - CFU et CFE

Le règlement FFHandball <https://www.ffhandball.fr/viefederale/documentation/reglements/> s'applique au-delà des précisions ci-dessous :

### Durée des matchs

#### **Pour les finales**

Pour les finales (places 1 à 4) : 2 x 30mn (mi-temps : 10mn)

#### **Matchs de poules, classement et ½ finales**

Poules de 3 : matchs en 2 x 20mn (mi-temps : 5mn de pause sur le terrain)

Poules de 4 : matchs en 1x30mn

Poules de 5 : matchs en 1x30mn

La CMN pourra adapter les durées de jeu en fonction de situations particulières.

#### **Temps morts (TM) pour toutes les filières :**

3 TM pour les matchs en 2 x 30mn

1 TM par mi-temps pour les matchs en 2 x 20mn ou en 1x30mn

#### **Temps d'exclusion 2' pour toutes les rencontres**

**Taille des ballons :** Lorsque la colle n'est pas autorisée dans un gymnase, les ballons sans résine sont obligatoires sur l'ensemble des terrains.

- Masculins taille 3 (**ballon spécifique sans résine**)
- Féminines taille 2 (**ballon spécifique sans résine**)

### **Cas d'égalité entre 2 équipes** (matches à élimination directe) :

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, une séance de tirs au but sera effectuée. Le règlement FFHandball sera appliqué.

### **Classement des équipes (matches de poule)**

Décompte des points : V = 3pts - N = 2 pts - P = 1 pt - Forfait = 0pt

Si 2 ou plusieurs équipes sont à égalité de points, elles seront départagées selon les dispositions suivantes et dans l'ordre :

1. Par la différence des buts marqués et des buts encaissés entre les équipes concernées (goal-average particulier),
2. Par le plus grand nombre de buts marqués dans les rencontres entre les équipes concernées (meilleure attaque),
3. Par le moins grand nombre de buts encaissés dans les rencontres entre les équipes concernées (meilleure défense),
4. Par la différence des buts marqués et des buts encaissés sur l'ensemble de la compétition (goal-average général),
5. Meilleure attaque sur les phases de poules qualificatives,
6. Meilleure défense sur les phases de poules qualificatives,
7. L'AS qui a le plus de licenciés.

### **Nombre de joueurs(ses) par équipe**

14 joueurs pourront être inscrits sur la feuille de match.

Pour une phase donnée (tournoi ou phases finales), une liste de 14 joueurs maximum devra être déposée.

### **Maillots**

Il est OBLIGATOIRE d'avoir des maillots aux couleurs de l'AS numérotés devant et derrière. Le nom de l'établissement (Université, école, PRES, COMUE, ...) concerné sera indiqué au moins d'un côté. Le jeu de maillots sera de couleur identique pour toute l'équipe. Prévoir 2 jeux de maillots de couleur différente. Chacun des 2 gardiens en activité doit porter une couleur différente de celle des autres joueurs de son équipe. Pour chaque équipe, la chasuble doit être de la même couleur que le maillot du gardien.

# RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE - COMMISSION DES LITIGES

## **Disqualification directe avec rapport (carton bleu) :**

Lors d'une phase finale, tout cas de disqualification directe sera étudié par la commission des litiges : la décision disciplinaire sera applicable immédiatement, l'appel n'étant pas suspensif.

## **Exclusions et disqualification :**

Lorsqu'un joueur est exclu 3 fois 2 minutes dans un match, il est bien entendu disqualifié pour le reste du match en cours. Il est cependant autorisé à jouer le match qui suit.

## **Rappel :**

En cas de carton rouge sans rapport d'arbitre : pas de match de suspension.  
En cas de carton rouge avec rapport d'arbitre : examen du cas sur place par la commission des litiges qui décidera de la suite à donner.

## **Matches perdus par forfait :**

L'équipe perdante se verra appliquer le score de 0 à 15 avec 0 points au classement (sanction d'application automatique et immédiate). Si la pénalité touche les 2 équipes : application d'un score de 0 à 0 avec 0 points au classement pour les 2 équipes.

## **Cas non prévus par le règlement FF Sport U :**

En l'absence de dispositions spécifiques à la FF Sport U, il sera fait appel aux règlements des compétitions FFHandball en vigueur.

### Retrouver composition commission des litiges

- 1 membre FFHandball
- 1 membre ligue universitaire organisatrice
- 1 représentant des arbitres
- 1 membre de la CMN (si présence)
- Le DNa ou son représentant

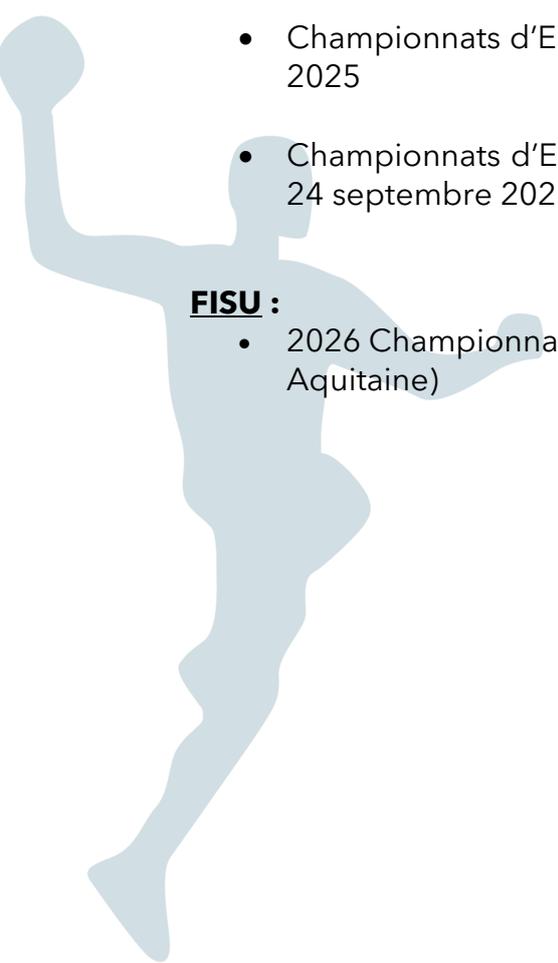
## PROGRAMME INTERNATIONAL

### **EUSA :**

- EUSA GAMES 2026 à Salerne en Italie (Handball et Beach Handball) - Split en Croatie 2028 et Grenade en Espagne 2030
- Championnats d'Europe de Handball à Covilha (Portugal) du 22 au 28 juillet 2025
- Championnats d'Europe de Beach Handball à Grenade (Espagne) du 19 au 24 septembre 2025

### **FISU :**

- 2026 Championnat du Monde Universitaire de Handball à PESSAC (Nouvelle Aquitaine)



## CONTACTS

### FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

108 avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

[federation@sport-u.com](mailto:federation@sport-u.com)

[www.sport-u.com](http://www.sport-u.com)

Directeur national adjoint - Xavier BAGUELIN

[xbaguelin@sport-u.com](mailto:xbaguelin@sport-u.com)

Chargé de missions sports - Clément ROUX

[croux@sport-u.com](mailto:croux@sport-u.com)

Chargé de missions sports - Nicolas GUERIN

[nguerin@sport-u.com](mailto:nguerin@sport-u.com)

